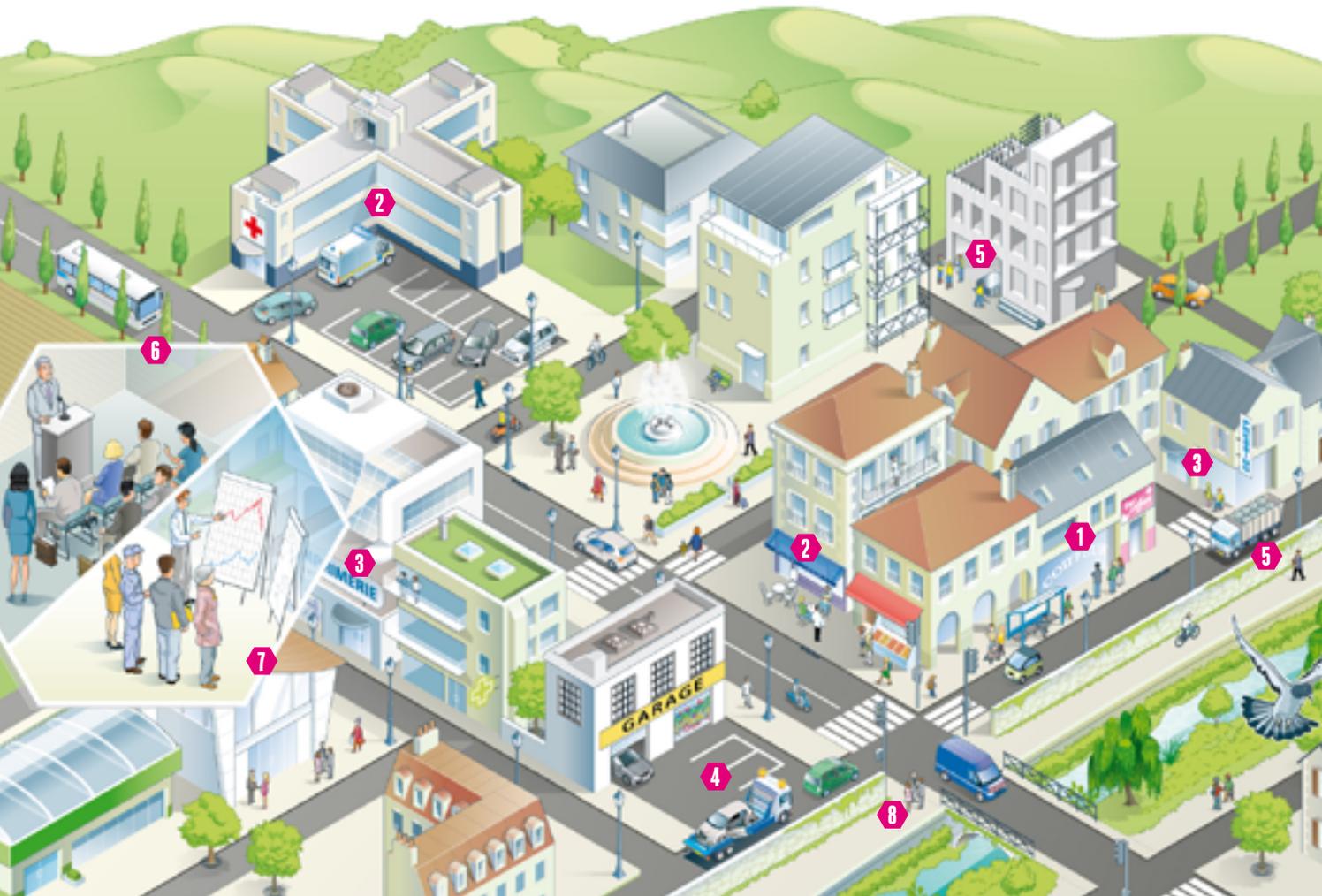




L'agence de l'eau Rhin-Meuse aide les petites entreprises, l'artisanat...

En matière de lutte contre la pollution issue des petites entreprises et de l'artisanat, l'agence de l'eau Rhin-Meuse donne la priorité aux actions de réduction des émissions de pollution toxique, d'économies d'eau et de bonne gestion des déchets dangereux pour l'eau.

L'agence de l'eau module ses aides en fonction de la priorité des projets pour l'atteinte du bon état des eaux. Les aides sont allouées dans le respect des règles d'attribution de l'encadrement communautaire des aides de l'État à la protection de l'environnement ou pour certains investissements dans le respect du règlement des aides de minimis.



INTERVENTIONS

TAUX D'AIDE MAXIMUM

Action prioritaire¹ Action non prioritaire

PETITE ENTREPRISE ET ARTISANAT

Etudes		
1 Economies d'eau (vulnérabilité quantitative des ressources, réduction notable des prélèvements nets d'eau)		
2 Opération préliminaire à l'épuration (prétraitement, raccordements au réseau de la collectivité)		
3 Technologies propres	Sub. 65% + avance remboursable 25%	Sub. 30% + avance remboursable 50%
4 Prévention ou réduction des risques de pollutions accidentelles ou par temps de pluie		
Ouvrage d'épuration		
Filière et gestion des boues d'épuration		
5 Aide pour la bonne gestion des déchets dangereux pour l'eau	Sub. 50% dans le cadre d'une opération collective sectorielle ou territoriale Sub. 25% dans les autres cas	

AUTRE BENEFICIAIRE (chambres consulaires, corporations, établissements d'enseignement, établissements de soins...)

Etudes		
Economies d'eau (vulnérabilité quantitative des ressources, réduction notable des prélèvements nets d'eau)	Sub. 55% + avance remboursable 30%	
2 Opération préliminaire (prétraitement, raccordements au réseau de la collectivité)		Sub. 25% + avance remboursable 55%
6 Actions de sensibilisation, d'information et de communication Prestations externalisées Prestations réalisées en régie	Sub. 80% 220€/JOUR	
7 Actions d'animation Animation à une échelle locale Animation à une échelle globale	Sub. 50% Sub. 80%	

¹ résorption d'une pollution classique prioritaire, réduction d'une pollution toxique, impact avéré de la pollution.

Pour les aides accordées par l'agence de Rhin-Meuse aux grandes et moyennes entreprises, un guide spécifique est disponible.

L'éligibilité et l'attribution des aides financières de l'agence de l'eau Rhin-Meuse s'inscrivent dans le cadre des priorités du 10^{ème} programme d'intervention et de ses modalités de mise en œuvre, en vue de l'atteinte du bon état des eaux. L'ensemble des documents constitutifs (document intégral, synthèse, délibérations...) sont accessibles sur le site internet www.eau-rhin-meuse.fr

Dans le cadre de son 10^{ème} programme d'intervention, l'agence de l'eau Rhin-Meuse **soutient les projets** de nombreux partenaires (collectivités, industriels et artisans, agriculteurs, associations) **ciblés sur les priorités de l'eau et des milieux aquatiques**, et qui sont nécessaires à l'atteinte des objectifs environnementaux fixés dans le plan de gestion des eaux du bassin Rhin-Meuse.

Ainsi **l'agence de l'eau donne la priorité de ses interventions** à la lutte contre les pollutions diffuses d'origine agricole ou d'origine industrielle et artisanale (pour ce qui concerne la pollution toxique), à la restauration écologique des cours d'eau et des zones humides. **L'agence de l'eau affirme également** une volonté d'action pour la protection des captages d'eau potable et l'encouragement aux économies d'eau en anticipation aux effets du changement climatique.

Votre contact à l'agence de l'eau Rhin-Meuse

Départements 08, 52, 55, 88

Direction territoriale Moselle amont et Meuse :
03 87 34 48 97

Départements 54, 57

Direction territoriale Moselle aval et Sarre :
03 87 34 48 78

Départements 67, 68

Direction territoriale Rhin supérieur et Ill :
03 87 34 47 53

Département communication externe / documentation
03 87 34 48 59



Agence de l'eau Rhin-Meuse
Rozérieulles - BP 30019
57161 Moulins-lès-Metz cedex

Tél. 03 87 34 47 00 - Fax : 03 87 60 49 85
agence@eau-rhin-meuse.fr

**Formaliser sa demande d'aide...
mode d'emploi sur :**
www.eau-rhin-meuse.fr

Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Rhin-Meuse :
www.eau-rhin-meuse.fr



L'agence de l'eau

L'agence de l'eau, établissement public du ministère en charge du développement durable, a pour mission la reconquête et la préservation du bon état de toutes les eaux naturelles (rivières, nappes, zones humides...) et la lutte contre les pollutions de toute origine.

A cet effet, elle met en œuvre, dans le cadre de la politique nationale de l'eau et de l'Union européenne, la stratégie du comité de bassin, instance délibérante des acteurs de l'eau du territoire du grand bassin versant hydrographique.

Pour ce faire, elle finance des projets territoriaux ciblés, développe la planification, exploite des données pour évaluer l'état des eaux, organise la participation et l'information des acteurs et du public, soutient la coopération humaine et transfrontalière. Chaque habitant et usager économique du bassin Rhin-Meuse contribue à ce programme par le biais de redevances versées à l'agence de l'eau.

